



Situations d'urgence

Soyez prévoyant, faites un plan d'urgence

Assurez-vous que tous les membres de votre famille savent quoi faire avant, durant et après une situation d'urgence. Prenez le temps de vous asseoir avec votre famille et de discuter de la meilleure façon de vous préparer à une situation d'urgence. Élaborez un plan d'urgence. Si vous vivez seule, élaborez un plan qui vous permettra de rejoindre des voisins ou des amis.

Numéros d'urgence

Gardez une liste des coordonnées d'urgence près du téléphone. Dans le cas d'un sinistre, n'utilisez le téléphone que pour faire des appels urgents. Désignez une personne à l'extérieur de votre quartier ou de votre municipalité qui agira comme personne-ressource pour votre famille si jamais vous êtes séparés. Assurez-vous que tous les membres de votre famille connaissent son nom et son numéro de téléphone.

Plan d'évacuation

Élaborez un plan d'évacuation en dessinant un plan de votre domicile. À l'aide d'un stylo noir ou bleu, indiquez toutes les portes, fenêtres, escaliers et meubles imposants. Utilisez une page pour chaque étage. Indiquez l'emplacement de la trousse d'urgence, des extincteurs, des avertisseurs de fumée, des échelles escamotables, des trousse de premiers soins et où sont situées l'arrivée électrique et celles d'eau et du gaz. Ensuite, utilisez un stylo de couleur pour dessiner une ligne pointillée indiquant au



Multilingual Services - Translation

moins deux trajets à emprunter pour chacune des pièces. Puis, indiquez un lieu de rassemblement à l'extérieur du domicile en cas d'urgence.

Si vous habitez un immeuble à logement, indiquez à tous les membres de votre famille où sont situées les sorties de secours. Montrez-leur où est l'avertisseur d'incendie et expliquez-leur quand et comment l'utiliser. Lors d'un incendie ou d'un sinistre, ne jamais utiliser les ascenseurs en cas de panne de courant. Pour de plus amples renseignements concernant les mesures de sécurité à prendre dans les immeubles à logement, communiquez avec les services de police et d'incendie de votre quartier. Assurez-vous de pratiquer le plan d'évacuation avec tous les membres de votre famille au moins deux fois par année. Affichez le plan d'évacuation dans un endroit où les gardiennes ou les enfants peuvent le voir. Pour de plus amples renseignements concernant l'élaboration d'un plan d'évacuation, communiquez avec le service de protection contre l'incendie de votre quartier.

Préparation d'une trousse d'urgence

Une trousse d'urgence vous permettra, à vous et à votre famille, de subvenir à vos besoins essentiels en cas d'évacuation ou d'obligation de demeurer chez soi lors d'un sinistre. La trousse d'urgence doit contenir suffisamment de vivres pour subsister durant 3 jours. Assurez-vous que tous les membres de votre famille savent où se trouve la trousse d'urgence. La trousse d'urgence devrait contenir :

- des médicaments et une trousse de premiers soins
- de l'eau
- de la nourriture non périssable
- des lampes de poche et des piles
- des couvertures et des vêtements chauds.

Pour de plus amples renseignements ou pour organiser une rencontre au sein de votre organisme communautaire, veuillez appeler au 905 874-2911.